

Visite de fin de chantier Station d'épuration du Moulin du Gourly St Just-le-Martel

Ce jour a eu lieu la visite de fin de chantier de la station d'épuration du Moulin du Gourly à St Just-le-Martel en présence de Philippe Janicot, vice-président de Limoges Métropole en charge du Cycle de l'eau, Joël Garestier, maire de St Just le Martel et de partenaires de l'opération tel le Département de la Haute-Vienne.

Mise en service en 1994, cette station d'épuration, en cours de réhabilitation, traite les eaux usées en provenance du bourg de Saint-Just-le-Martel (zone d'activités du Petit-Bonnefond et secteur d'habitat du Verdeau). Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le ruisseau des Villettes. Ce ruisseau est un affluent de la Vienne en amont du barrage du Pas de la Mule à Panazol où se trouve la prise d'eau utilisée pour la production d'eau potable par le Syndicat Vienne-Briance-Gorre, et par Limoges Métropole.

En raison de la situation de cet équipement dans un secteur sensible au regard de la ressource en eau, une étude diagnostic a été réalisée en 2015 sur l'ensemble du système d'assainissement. Celle-ci a mis en évidence un taux de collecte d'eaux parasites permanentes sur le réseau conduisant à des épisodes de surcharge hydraulique de la station d'épuration et qu'à des difficultés de traitement vis-à-vis de la qualité du rejet pour le phosphore. Par ailleurs, la capacité de stockage des boues dans le silo était devenue insuffisante.

Afin de limiter l'impact sur le ruisseau des Villettes, l'étude a préconisé divers aménagements pour une amélioration du fonctionnement et des performances de traitement tels que la régulation de l'oxygénation par une sonde oxygène dans le bassin d'aération, la mise en place d'une filière de déphosphatation physico-chimique, la création d'une filière de traitement des boues, l'installation de métrologie, le renouvellement de l'armoire électrique...

Les différents travaux ont eu lieu entre juillet 2020 et janvier 2021, pour un montant total de 648 924 € TTC, financé par la Communauté urbaine Limoges Métropole, avec un soutien financier à hauteur de 381 000 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : ((subvention : 428 000 € et avance (prêt à taux zéro) : 107 000 €)) et par le Conseil départemental de la Haute-Vienne (subvention de 60 000 €).